

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 26 AOUT 2025

Date de la convocation : 14 août 2025

Nombre de membres :

. En exercice : 14
. Présents : 10
. Votants : 13

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, Mme Lydie BOTTACCHI, M. Bertrand BUTIN, Mme Martine FAYAUBOST, Mme Jessie MACCIO et Mme Isabelle MICHEL.

Absents ayant donné procuration : Mme Oana BRISCARU à M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Brice DELAHOCHÉ à M. Rolland BALBIS et M. Jean-Jacques PEIRANO à Mme Michèle CREDOZ.

Absents : M. Jean-Claude BASSE

Secrétaire de séance : M. Vincent VAGH-WEINMANN

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2025
2. Décisions du Maire
3. Composition du conseil communautaire fixé dans le cadre d'un accord local
4. Signature de la convention constitutive de groupement de commandes pour la rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics tertiaires
5. Affaires diverses

Point 1 – D 44/2025 : Approbation du Procès-Verbal du 16 juillet 2025

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2025 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée.

Il est voté à l'unanimité.

Point 2 : Décisions du Maire

M Le Maire donne lecture des décisions prises depuis le précédent Conseil Municipal, à savoir :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
22/07/2025	42-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AK numéro 687 située route de Draguignan. La commune n'a pas préempté.
22/07/2025	43-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AD numéro 857 située route de Barbeville. La commune n'a pas préempté.
22/07/2025	44-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AB numéro 37 située Boulevard des Pins. La commune n'a pas préempté.
04/08/2025	45-2025	Cette décision concerne le renouvellement de la convention avec le CDG 83 pour la mission ACFI 2026-2028
14/08/2025	46-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AI numéro 636 située route Départementale 560. La commune n'a pas préempté.

Point 3 – D 45/2025 : Composition du conseil communautaire fixé dans le cadre d'un accord local

En application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre doivent, avant le 31 août au plus tard de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, soit avant le 31 août 2025, procéder à la recomposition de leur organe délibérant.

Il est proposé aux communes membres de la CCLGV de valider la répartition suivante :

	Population municipale	Accord Local
Régusse	2403	7
Aups	2254	7
Villecroze	1504	5
Tourtour	583	2
Bauduen	318	2
Moissac Bellevue	309	2
Artignosc sur Verdon	278	1
Aiguines	272	1
Baudinard sur Verdon	237	1
Les Salles sur Verdon	235	1
La Martre	221	1
Trigance	221	1
Châteauvieux	73	1
Le Bourguet	47	1
Brenon	21	1
Vérignon	8	1
TOTAL	8984	35

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 4 D 46/2025 : Signature de la convention constitutive de groupement de commandes pour la rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics tertiaires

La CCLGV propose à ses communes membres une opération collective de rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments tertiaires publics du territoire, offrant ainsi à l'ensemble des collectivités la possibilité de rénover son éclairage intérieur par une opération unique.

La Communauté de Communes propose ainsi aux communes membres, un groupement de commandes, permettant de massifier les achats et ainsi d'obtenir une meilleure valorisation de la prime CEE des équipements éligibles et des prix plus attractifs. La CCLGV, en sa qualité de coordinateur se chargera d'organiser le groupement de commandes, chaque commune exécutant par la suite son ou ses marché(s)

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 5 : Affaires diverses

Ecole :

Pierre CONSTANS précise que la rentrée pour les enseignants sera le vendredi 29 août et celle des enfants le lundi 1^{er} septembre. Une nouvelle inspectrice vient de prendre ses fonctions. Cette dernière va accueillir les directeurs et directrices d'école ce vendredi.

A ce jour, l'effectif est de 127 élèves mais pourrait passer à 129.

Une nouvelle enseignante va remplacer Patricia Weil qui est partie à la retraite.

L'équipe est assez inquiète des nouveaux programmes notamment concernant le genre.

Les services techniques sont remerciés pour les travaux réalisés pendant les vacances scolaires.

Manifestations septembre :

Pierre CONSTANS informe que le forum des associations aura lieu le 6 septembre 2025. Il indique également que les 20 et 21 se déroulera Villecro'sports avec la ronde cycliste des grottes. Le projet est bien avancé avec la participation des différentes associations et la fabrication des médailles est en cours.

Travaux :

Vincent VAGH précise que les travaux réalisés à l'école se sont bien déroulés, notamment en harmonie avec les agents d'entretien des locaux. Pour une meilleure isolation des bâtiments, les encadrements des fenêtres ont été rénovés. Aussi, des stores ont été installés au niveau de la classe des CE1-CE2 (ancienne salle de motricité) et une toile d'ombrage devant la cantine, sur l'aire de jeux et ceci en concertation avec l'équipe enseignante. Une réflexion doit être menée pour désimperméabiliser le sol de la cour de récréation afin de réduire l'effet de la chaleur.

M Le Maire propose de prévoir les fonds nécessaires, au prochain budget, pour l'installation de climatisations à l'école et à la mairie. Il précise que les conditions de travail sont actuellement difficiles avec les fortes chaleurs.

D'autre part, la chaudière de la mairie va être remplacée.

Concernant la balayeuse, celle-ci devenant vieillissante, il faut prévoir son remplacement. Des recherches de subvention sont en cours. Son utilisation n'est pas possible dans la cour de l'école car des petits brins métalliques se détachent des brosses et cela peut représenter un danger pour les enfants.

Les travaux au boulevard des Pins se terminent par le goudronnage de la chaussée. L'accès ne sera désormais plus possible depuis la route d'Aups dans les deux sens. Une barrière va être installée. Il serait judicieux de réfléchir sur l'éventuelle nouvelle dénomination de ce boulevard (impasse, chemin, voie sans issue ...).

Il existait un problème de ruissèlement mais celui-ci a été résolu au cours des travaux.

Vincent VAGH précise que, suite au départ de Grégory LOPEZ vers d'autres horizons, le poste est repris par Mathieu GUIOL. Il suit les chantiers en cours. Il s'est chargé du dossier pour la mise en place de la sonorisation du village. Martine FAYAUBOST questionne sur la date d'installation du matériel car il serait intéressant de pouvoir l'utiliser lors de la manifestation Villecro'sports. Vincent VAGH précise que les travaux devraient être terminés dans les temps.

La commune a acquis une caméra mobile pour la surveillance des dépôts sauvages. Celle-ci pourra être déplacée sur l'ensemble du territoire de la Commune.

En ce qui concerne la limitation de tonnage à 13 tonnes pour les véhicules traversant la commune, les panneaux sont en cours de réalisation et devraient être installés prochainement.

Affaires juridiques :

Bertrand BUTIN précise que plusieurs procès sont toujours en cours. La commune vient de percevoir une indemnité de 2 500 € pour un de ces dossiers. L'affaire relative à la pose d'une clôture est arrivée à son terme.

Soutien contre l'antisémitisme :

Jessie MACCIO demande si la commune pourrait soutenir le projet, lancé par l'avocat Alain Jakubowicz en hommage à Ilan Halini, consistant à planter un olivier pour dénoncer le racisme et l'antisémitisme. Ce sujet est soumis à réflexion.

Course de Côte :

M Le Maire annonce la course de côte officielle qui aura lieu les 25 et 26 octobre 2025.

La commune mettra à disposition des barrières de sécurité et les ASVP et les membres du CCFF/RCSC assureront une surveillance.

Fête de la St Romain :

Même si Martine FAYAUBOST n'était pas présente le jour du feu d'artifice, elle indique qu'elle a reçu de nombreux commentaires positifs.

Michelle CREDOZ demande si le théâtre de verdure a été arrosé pour éviter tout risque d'incendie lors de ce feu d'artifice. Cela lui semble incohérent avec le manque d'eau. M Le Maire lui précise que l'eau n'a pas été gaspillée car elle a été récupérée au lavoir et qu'il s'agit d'une eau courante.

Vincent VAGH remercie le restaurant la Cascade qui a offert les repas pour les membres du CCFF.

Service social :

Rose-Marie ESCARRAT indique qu'un nouvel agent, Leslie DELAHOCHÉ, a intégré le service social. Cette dernière fait du bon travail. Un article de presse sera prochainement publié pour préciser ses fonctions.

Elle a déjà géré la mise en place des ateliers seniors. Le prochain objectif est la préparation des colis de Noël.

Agence Régionale de Santé (ARS) :

M Le Maire a été sollicité, à la CCGLV, par l'ARS pour conclure un contrat proposant un médecin sur la commune d'Aups, 1 à 2 fois par mois. Aups n'a pas encore répondu mais dans la négative, il serait intéressant que le médecin s'installe sur Villecroze.

Studio Le Gardénia :

Le studio est entièrement rénové et une annonce de location a été diffusée sur les différents supports de communication.

Plusieurs personnes ont demandé des renseignements mais pour l'instant, aucun dossier n'a été retourné.

Il a été précisé que la commune ne possède plus de logement social.

La séance est levée à 17h40.